



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 11660

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de l'audit sur le système français de transports de poids lourds par le rail Modalohr qu'il avait demandé à un expert suisse. Cet audit souligne les avantages techniques mais aussi les doutes des clients potentiels, même s'il a été retenu pour la mise en oeuvre du ferroutage dans les Alpes, entre Aiton (Savoie) et Orbassano (banlieue de Turin).

Texte de la réponse

A partir du mois de juin 2003, un service expérimental d'autoroute ferroviaire comprenant quatre allers et retours quotidiens sera ouvert entre Aiton - Bourgneuf-en-France, et Orbassano, en Italie. Il est destiné à des poids lourds dont le gabarit est compatible avec celui des tunnels actuels de la ligne ferroviaire de la Maurienne. Lorsque les travaux de sécurité et de mise à un gabarit supérieur des tunnels auront été réalisés, un service complet d'autoroute ferroviaire comprenant entre 20 et 30 navettes quotidiennes pourra être ouvert. Le service utilisera des wagons de hauteur réduite sur rails, qui tiendront compte des contraintes liées au gabarit actuel, puis amélioré des tunnels. Pour la phase expérimentale, la technologie du wagon Modalohr, mis au point par la société Lohr, sera utilisée. Ce wagon possède notamment une plate-forme surbaissée et pivotante qui permet de charger ou décharger simultanément et rapidement les poids lourds. Au début de l'année 2003, une mission d'audit de la technologie Modalohr a été confiée à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. L'audit souligne les multiples avantages de cette technologie. Il soulève également des questions concernant les aspects économiques et commerciaux du service. Un comité franco-italien permanent de l'autoroute ferroviaire a été créé au sommet franco-italien de Rome de novembre 2002. Avec le comité français de pilotage, il examinera les conditions de la réussite de l'autoroute ferroviaire. Ce suivi sera fait en liaison étroite avec les clients, chargeurs et transporteurs routiers, afin de répondre au mieux à leurs attentes et de dégager les enseignements nécessaires à la mise en place du service complet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11660

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 975

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3379